

AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

SENIORS MASCULINS

PRE-REGIONALE MASCULINE - 92 (PRM) (1 poule de 12)

- Les 2 premiers de la poule unique accéderont au championnat Division Régionale 3 pour la saison 2025 – 2026
- Le premier sera déclaré Champion Pré-Régionale Masculine des Hauts-de-Seine
- Le dernier (**ou plus selon les résultats de la Région**) descendra en championnat DM2 pour la saison 2025 – 2026

Tous les matches **ALLER** devront être joués pour le 31/01/2025. **Toute rencontre non disputée le 31/01/2025 pourra être perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Tous les matches **RETOUR** devront être joués pour le 03/06/2025. **Toute rencontre non disputée le 03/06/2025 pourra être perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Durée des rencontres : **4 X 10 ‘** (règlement international).

Horaire des rencontres : **SAMEDI 20 H 30**

Application des règlements sportifs CD92. Désignation Automatique des arbitres par la CDO.

ATTENTION, l'utilisation de la E-Marque est obligatoire sur cette division et dérogations sur FBI obligatoires.

Les rencontres étant à désignations, elles doivent être jouées à la date et à l'heure prévue au calendrier établi en début de saison. Pour les clubs qui souhaiteraient disputer leurs rencontres à **Domicile** à un autre horaire (conformément aux plages définies par les règlements sportifs du 92) devront le faire, pour toute la durée de la saison, soit lors de leur engagement ou au plus tard le 31 août 2024. Passé cette date, les reports de matches ou les changements d'horaires devront obligatoirement être effectués sur FBI et respecter la procédure concernée.

Le groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI : ceci est automatique lors de la transmission de l'e-marque. Cette saisie doit être effectuée avant 12h00 le mardi, à défaut, un manquement est appliqué. Prévenez-nous en cas d'impossibilité de saisie.

Règles de participations

LICENCES AUTORISEES	Type de licence	OC	1C-1CAST-2C- 2CAST-0CT- 0CAST	0CASTCTC**	JH/OH
	Nbre maximum	10	3*	5	JH illimités
Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».					

* Les licences 1C-1CAST-2C-2CAST-0CAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

**Rappel : pour les équipes de CTC, le nombre minimum des licenciés réellement entrés en jeu du club porteur est de 5, quel que soit le type de licence.

DEPARTEMENTALE MASCULINE 2 - 92 (DM2) (1 poule de 12)

- Les 3 premiers de la poule unique accéderont au championnat de Pré-Régionale Masculine pour la saison 2025-2026
- Le premier sera déclaré Champion Départemental Masculin 2 des Hauts-de-Seine
- Le dernier (**ou plus selon les résultats de la Région**) descendra en championnat DM3 pour la saison 2025-2026

Tous les matches **ALLER** devront être joués pour le 31/01/2025. **Toute rencontre non disputée le 31/01/2025 pourra être perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Tous les matches **RETOUR** devront être joués pour le 03/06/2025. **Toute rencontre non disputée le 03/06/2025 pourra être perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Durée des rencontres : **4 X 10 ' (règlement international).**

Horaire des rencontres : **SAMEDI 20 H 30**

Application des règlements sportifs CD92. Désignation Automatique des arbitres par la CDO.

ATTENTION, l'utilisation de la E-Marque est obligatoire sur cette division et dérogations sur FBI obligatoires.

Les rencontres étant à désignations, elles doivent être jouées à la date et à l'heure prévue au calendrier établi en début de saison. Pour les clubs qui souhaiteraient disputer leurs rencontres à **Domicile** à un autre horaire (conformément aux plages définies par les règlements sportifs du 92) devront le faire, pour toute la durée de la saison, soit lors de leur engagement ou au plus tard le 31 août 2024. Passé cette date, les reports de matches ou les changements d'horaires devront obligatoirement être effectués sur FBI et respecter la procédure concernée.

Le groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI : ceci est automatique lors de la transmission de l'e-marque. Cette saisie doit être effectuée avant 12h00 le mardi, à défaut, un manquement est appliqué. Prévenez-nous en cas d'impossibilité de saisie.

Règles de participations

LICENCES AUTORISEES	Type de licence	OC	1C-1CAST-2C- 2CAST-0CT- 0CAST	0CASTCTC**	JH/OH
	Nbre maximum	10	4*	5	JH illimités

Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».

* Les licences 1C-1CAST-2C-2CAST-0CAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de quatre.

**Rappel : pour les équipes de CTC, le nombre minimum des licenciés réellement entrés en jeu du club porteur est de 5, quel que soit le type de licence.

REGLEMENT APPLICABLE SAISON 2024 - 2025

AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

SENIORS FEMININES

PRE-REGIONALE FEMININE - 92 (PRF) (1 poule de 12)

- Le premier sera déclaré Champion Pré-Régionale Féminine des Hauts-de-Seine et accèdera au championnat Division Régionale 2 pour la saison 2025 – 2026.
- Le dernier (ou plus selon les résultats de la Région) descendra en championnat DF2 pour la saison 2025– 2026

Tous les matches **ALLER** devront être joués pour le 31/01/2025. **Toute rencontre non disputée le 31/01/2025 pourra être perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Tous les matches **RETOUR** devront être joués pour le 31/05/2024. **Toute rencontre non disputée le 03/06/2025 pourra être perdue par pénalité par les 2 EQUIPES.**

Durée des rencontres : **4 X 10 ‘** (règlement international).

Horaire des rencontres : **DIMANCHE 15H30**

Application des règlements sportifs CD92. Désignation Automatique des arbitres par la CDO.

ATTENTION, l'utilisation de la **E-Marque** est obligatoire sur cette division et dérogations sur **FBI** obligatoires.

Les rencontres étant à désignations, elles doivent être jouées à la date et à l'heure prévue au calendrier établi en début de saison. Pour les clubs qui souhaiteraient disputer leurs rencontres à **Domicile** à un autre horaire (conformément aux plages définies par les règlements sportifs du 92) devront le faire, pour toute la durée de la saison, soit lors de leur engagement ou au plus tard le 31 août 2024. Passé cette date, les reports de matches ou les changements d'horaires devront obligatoirement être effectués sur **FBI** et respecter la procédure concernée.

Le groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur **FBI** : ceci est automatique lors de la transmission de l'e-marque. Cette saisie doit être effectuée avant 12h00 le mardi, à défaut, un manquement est appliqué. Prévenez-nous en cas d'impossibilité de saisie.

Règles de participations

LICENCES AUTORISEES	Type de licence	OC	1C-1CAST-2C- 2CAST-0CT- 0CAST	0CASTCTC**	JH/OH
	Nbre maximum	10	3*	5	JH illimités
Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».					

* Les licences 1C-1CAST-2C-2CAST-0CAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

**Rappel : pour les équipes de CTC, le nombre minimum des licenciés réellement entrés en jeu du club porteur est de 5, quel que soit le type de licence.